



FICHE PROJET

« Promouvoir le développement durable au sein des EAJE PSU de la Somme »

A retourner pour le 2 juin 2024

I – Présentation de l'appel à projets et des objectifs attendus

La Caf de la Somme s'engage à promouvoir le développement durable en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement, de la santé et du bien-être dans les crèches. Dans cette optique, il est proposé de mettre en place un appel à projet visant à soutenir les établissements de la petite enfance à gestion PSU dans la mise en œuvre de pratiques durables.

L'objectif de cet appel à projets est de promouvoir des actions innovantes et durables au sein des crèches de la Somme en encourageant les initiatives qui contribuent à :

- Réduire l'impact environnemental des crèches.
- Sensibiliser les enfants, le personnel et les familles aux principes du développement durable.
- Favoriser la santé et le bien-être des enfants et du personnel.

II – Critères d'éligibilité

Les projets soumis doivent répondre aux critères suivants :

- Être portés par un gestionnaire d'EAJE PSU dont la structure est située sur le département de la Somme.
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.
- Être en mesure de démontrer l'impact positif attendu sur l'environnement, la santé ou le bien-être.
- Présenter un budget détaillé et réaliste des actions à mettre en œuvre (investissement ou fonctionnement, 1 seul dossier par équipement)

III – Modalités de financement

La Caf de la Somme s'engage à soutenir les projets sélectionnés de la manière suivante :

Pour les projets nécessitant des dépenses d'investissement : 80% du coût TTC pour les EAJE PSU gérées par une association, du coût HT pour les EAJE PSU gérés par une collectivité locale, dans la limite d'une aide de 10.000€ par équipement.

Pour les projets nécessitant des dépenses supplémentaires de fonctionnement : 80% du coût TTC, dans la limite de 10.000€ par équipement.

Les fonds seront attribués sur la base de l'analyse des propositions, du budget présenté et des fonds disponibles.

IV – Modalités de réponse à l'appel à projets

Les gestionnaires d'EAJE PSU intéressés doivent soumettre leur projet en respectant la date limite de dépôt indiquée ci-après à l'adresse suivante :

As-projets@caf80.caf.fr

Le projet doit comporter tout document permettant de mesurer la pertinence de son action en faveur du développement durable, en plus de la fiche d'inscription à l'appel à projets et un budget prévisionnel. Aucune dépense ne doit avoir été réalisée avant la réponse officielle de la Caf de la Somme.

Calendrier :

- Date limite de dépôt des projets : 02 juin 2024
- Date limite d'envoi des factures acquittées : 30 octobre 2025

V – Modalités de versement de la subvention

La Caf de la Somme fera parvenir :

- Au plus tard le **1^{er} septembre 2024**, une notification d'accord ou de refus par mail aux répondants permettant ainsi un engagement de la dépense.
- Les gestionnaires ayant bénéficié d'une notification d'accord devront impérativement retourner à la Caf de la Somme **avant le 30 octobre 2025** les factures acquittées des dépenses réalisées. A réception de ces factures, le paiement sera effectué par la Caf de la Somme **le 10 décembre 2025 au plus tard**.

Sans réception de factures acquittées au **30 octobre 2025**, la subvention accordée sera déclarée nulle et non avenue.